Conditions générales (CG) du projet KODREAMS

1 Généralités

KOWELT UG mènera des campagnes dans différents pays du monde et y organisera des concours dans le but de sélectionner les meilleurs candidats. Nous appelons ce concours le projet KODREAMS. La première édition de ce concours aura lieu au Cameroun.

Les participants au projet KODREAMS comprennent des étudiants, des stagiaires, des demandeurs d'emploi et des professionnels qualifiés dans différents domaines.

La première phase du projet s'adresse à toute personne résidant au Cameroun et titulaire d'un "Baccalauréat" ou d'un "GCE Advanced Level avec un minimum de 2 épreuves passées". Cette première phase est entièrement gratuite. Une fois que le candidat a soumis sa candidature, l'entreprise KOWELT UG décidera si sa candidature est valable pour la prochaine phase de sélection ou si elle est invalidée en raison d'un profil inadéquat.

La deuxième phase ne concerne que les candidats qui ont été sélectionnés lors de la première phase. Ils participent à un concours (test écrit) afin de déterminer les meilleurs d'entre eux. Les frais d'examen, d'un montant de 154 euros, sont obligatoires pour pouvoir participer.

Les résultats de l'examen sont publiés et les candidats sont notés. Chaque candidat peut, s'il le souhaite, recevoir un certificat avec ses résultats d'examen, valable un an.

Nous ferons ensuite une sélection gratuite parmi les meilleurs candidats afin de déterminer "le meilleur des meilleurs", qui seront pris en charge gratuitement par l'entreprise, y compris le financement de leur voyage en Allemagne, à l'exception des cours d'allemand, qui devront être financés par les candidats sélectionnés.

Nous tenons à souligner que tous les candidats qui réussissent ce test écrit ne sont pas pris en charge par l'entreprise, mais seulement les meilleurs parmi les meilleurs.

Enfin, une liste d'attente est établie pour les autres candidats hautement qualifiés. Si l'un des meilleurs candidats sélectionnés ne continue pas ou se retire, nous choisirons quelqu'un de la liste d'attente pour le remplacer.

Étant donné que les participants au concours viendront de différents horizons, c'est-à-dire de différents domaines de travail pour les professionnels et les apprentis, et de différentes filières pour les étudiants, ce n'est pas l'expertise qui sera testée, mais la connaissance de la République fédérale d'Allemagne.

La sélection est gratuite. Les candidats ne paient rien pour la sélection. Les candidats ne paient que les frais pour pouvoir participer à l'examen et recevoir plus tard un certificat avec un nombre de points dont nous avons besoin pour traiter sa demande d'utilisation gratuite des services de l'entreprise.

Si le candidat n'est pas satisfait de son résultat à l'examen, il a la possibilité de le contester dans un certain délai et de payer un certain montant pour une nouvelle correction et, le cas échéant, de recevoir un nouveau certificat avec un nouveau score. Après la nouvelle correction, il est également possible de constater qu'aucune erreur n'a été commise et l'ancien certificat reste valable.

- 2. inscription et conditions de participation
- 2.1 Le projet KODREAMS est un concours ouvert aux étudiants, aux stagiaires, aux demandeurs d'emploi et aux professionnels qualifiés de différents domaines.
- 2.2 Pour pouvoir participer au concours, les participants doivent satisfaire aux exigences applicables à chaque phase du concours. Par exemple, pour la première phase, les participants doivent être titulaires d'un "Baccalauréat" ou d'un "GCE Advanced Level avec un minimum de 2 copies passées" et résider légalement au Cameroun.
- 2.3 L'inscription se fait via le formulaire en ligne disponible sur le site officiel de KOWELT. Les participants doivent remplir le formulaire de manière complète et correcte et fournir les documents et informations requis.
- 2.4 En participant au concours, les participants acceptent les présentes conditions générales.
- 2.5 Les participants sont tenus de fournir des informations complètes et exactes lors de leur inscription. KOWELT UG se réserve le droit de refuser la participation d'un participant ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.
- 3) Procédure de sélection et frais d'examen
- 3.1 Les participants seront sélectionnés sur la base des dossiers de candidature qu'ils auront soumis. KOWELT UG se réserve le droit de rejeter les candidatures qui sont incomplètes ou inappropriées.
- 3.2 Les participants sélectionnés passeront un test écrit afin de déterminer les meilleurs d'entre eux. Les participants doivent payer des frais d'examen de 154 euros pour pouvoir participer à l'examen.
- 3.3 Les résultats du test seront publiés dès qu'ils seront disponibles et chaque participant recevra un certificat indiquant ses résultats, valable un an.
- 3.4 Les participants qui réussissent le test ont la possibilité d'être sélectionnés par KOWELT UG pour bénéficier d'une prise en charge gratuite, y compris le financement de leur voyage en Allemagne, à l'exception des cours d'allemand, qui doivent être financés par les candidats sélectionnés. La sélection ne se fera toutefois que parmi les meilleurs candidats.
- 3.5 Si vous n'êtes pas d'accord avec les résultats de l'examen, vous pouvez les contester par écrit dans un délai de quatre semaines à compter de la mise en ligne des résultats ou de l'annonce des résultats. L'examen des résultats est payant. Les frais de traitement de la demande s'élèvent à 40,00 €. Dans tous les cas où le recours auprès du jury aboutit à une correction du certificat, les frais payés pour la vérification des résultats sont remboursés. La décision du comité d'examen est placée sur le portail des participants de KODREAMS et le certificat est renouvelé.
- 3.6 S'il est constaté après l'examen que le résultat n'a pas été obtenu de manière régulière, le comité d'examen de KOWELT UG peut vous retirer votre certificat KODREAMS.

4. protection des données

- 4.1 KOWELT UG s'engage à traiter toutes les données personnelles des participants de manière confidentielle et à ne les utiliser que dans le cadre du projet KODREAMS.
- 4.2 Les participants acceptent que leurs données personnelles soient enregistrées et traitées par KOWELT.

5) Clause de non-responsabilité

KOWELT UG ne peut être tenu responsable des perturbations du déroulement du test causées par des circonstances échappant au contrôle de KOWELT UG. Si l'examen ou l'évaluation de l'examen doivent être perturbés, retardés ou interrompus en raison de tels incidents, tous les efforts seront faits pour reprendre le déroulement normal de l'examen dès que possible. La responsabilité de KOWELT UG se limite à rembourser les frais d'examen ou - dans des cas justifiés - à proposer de repasser le test à une date ultérieure.

6) Modifications et annulations

- 6.1 KOWELT UG se réserve le droit d'apporter des modifications aux conditions de participation ou au projet KODREAMS. Si KOWELT UG apporte des modifications aux conditions de participation, le participant en sera informé en temps utile. Les modifications apportées aux conditions ne prendront effet pour le participant qu'à partir du moment où il aura accepté ces modifications. Les modifications apportées au projet KODREAMS lui-même ne seront effectuées que dans le cadre d'événements imprévus dont KOWELT UG n'est pas responsable. KOWELT UG s'efforcera de minimiser l'impact de telles modifications sur les participants.
- 6.2 En cas d'annulation par le participant, les frais d'examen ne seront pas remboursés. Si un participant décide d'annuler sa participation au projet KODREAMS, il ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais d'examen. Il est de la responsabilité du participant de s'assurer qu'il est en mesure de participer aux deux phases du processus de sélection avant de décider de s'inscrire. KOWELT UG se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts, le cas échéant, en cas d'annulation par le participant si cette annulation entraîne des coûts ou des pertes considérables pour KOWELT UG.

7) Droit applicable et juridiction compétente

- 7.1 Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à tous les litiges en rapport avec le projet KODREAMS. Cela signifie que toutes les questions juridiques qui peuvent survenir entre KOWELT UG et les participants au projet KODREAMS seront jugées selon le droit allemand.
- 7.2 Le tribunal compétent est Berlin. Cela signifie que tout litige relatif au projet KODREAMS doit être porté devant le tribunal compétent de Berlin. Il est important de noter que le choix de la juridiction et du droit applicable peut être d'une grande importance. Par conséquent, les participants au projet KODREAMS doivent être conscients de l'importance de ces clauses et, le cas échéant, demander des conseils juridiques avant de s'inscrire pour participer au projet.

8. clause salvatrice

Si certaines dispositions des présentes CG sont ou deviennent caduques, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

9. divers

- 9.1 Aucune convention annexe orale n'a été conclue. Les modifications ou compléments apportés aux présentes CG nécessitent la forme écrite.
- 9.2 Les présentes CG constituent l'intégralité de l'accord entre KOWELT UG et le participant et remplacent tous les accords antérieurs, qu'ils soient écrits ou oraux.
- 10. règles applicables le jour de l'examen

- 10.1 Des contrôles d'identité seront effectués avant et pendant l'examen. Le jour de l'examen, vous devez présenter une carte d'identité ou un passeport en cours de validité. Le document d'identité doit être identique à celui utilisé lors de l'inscription en ligne. Sans document d'identité valide, vous ne serez pas admis à l'examen. Vous devez également présenter la lettre d'admission.
- 10.2 Les responsables de l'examen peuvent collecter les documents d'identité pendant l'examen afin de les soumettre à un nouveau contrôle. En cas de doute sur votre identité, il vous sera demandé de prouver votre identité au centre d'examen dans un délai d'une semaine après l'examen. Un certificat ne sera délivré que si votre identité est prouvée sans aucun doute.
- 10.3 Vous devez vous présenter au centre d'examen à l'heure le jour de l'examen. Vous trouverez des informations sur le lieu et l'heure de l'examen ainsi que sur le lieu de rendez-vous environ 5 jours avant l'examen sur le portail des participants. Si vous arrivez dans la salle d'examen après le début de l'introduction à l'examen, vous ne pourrez pas participer à l'examen.
- 10.4 Vous ne pouvez pas quitter le bâtiment d'examen pendant la durée de l'examen. Vous n'êtes pas non plus autorisé(e) à vous rendre à la cafétéria ou au restaurant universitaire pendant les pauses. La nourriture pour le jour de l'examen doit être achetée avant le début de l'examen. Si vous souhaitez fumer, vous devez être accompagné à la porte par un surveillant pendant la pause. Un centre d'examen a le droit d'interdire les pauses cigarettes.
- 10.5 Dans la mesure où une partie de l'examen KODREAMS se déroule dans un autre bâtiment ou une autre partie de bâtiment, ou si vous devez changer de salle, vous serez accompagné par le surveillant de l'examen.
- 10.6 Une fois votre place attribuée, vous ne pouvez plus quitter la salle d'examen. Vous ne pouvez vous rendre aux toilettes que pendant la pause fixée par le centre d'examen. Si elles se trouvent à un autre étage, vous ne pouvez quitter cet étage que sous surveillance. Pour toute autre raison, il n'est permis de quitter la salle d'examen qu'à titre exceptionnel et uniquement en compagnie d'un surveillant. La décision en la matière appartient aux responsables des examens. Le temps d'examen manqué ne peut pas être rattrapé.
- 10.7 Vous n'êtes pas autorisé(e) à porter sur vous des téléphones, tablettes, lecteurs MP3, montres (y compris les smartwatches), bracelets de fitness, calculatrices ou autres appareils électroniques. Si un espace dédié au rangement des effets personnels est disponible, vous devez y laisser votre sac. Si un tel local n'est pas disponible, tous les objets personnels doivent être déposés dans un coin de la salle d'examen.
- 10.8 Les téléphones portables ainsi que tout autre appareil électronique donné à garder doivent être éteints pendant toute la durée de l'épreuve. Si votre téléphone portable sonne pendant l'examen, vous serez exclu de l'examen. Si vous tentez de téléphoner ou d'échanger des messages pendant l'examen ou pendant les pauses, vous serez également exclu de l'examen.
- 10.9 Pendant l'examen, seuls votre document d'identité et votre lettre d'admission peuvent être posés sur votre bureau. Le surveillant vous fournira du papier pour prendre des notes et des feuilles de réponse. La nourriture, les boissons et les articles de toilette doivent être retirés de vos sacs avant le début de l'examen.
- 10.10 Tous les documents d'examen et les documents conceptuels doivent être remis à la fin de l'examen.

- 10.11 Vous devez marquer toutes les réponses sur la feuille de réponse ou le questionnaire (si vous y êtes invité) pendant le temps imparti à l'examen. Seules les solutions figurant sur la feuille de réponse ou sur la feuille d'écriture seront évaluées. Les notes prises sur le papier brouillon ne seront pas évaluées.
- 10.12 Dès que les examinateurs indiquent la fin de l'examen, vous devez cesser d'écrire. Si vous continuez à écrire après cela, vous pouvez être exclu de l'examen. La décision est prise par les examinateurs.
- 10.13 Si vous perturbez l'examen, utilisez des moyens auxiliaires non autorisés ou tentez de copier, vous recevrez d'abord un avertissement. Si vous ne tenez pas compte de cet avertissement, vous serez exclu de l'examen.
- 10.14 Si vous ne suivez pas les instructions des responsables de l'examen, si vous consultez des notes ou des ouvrages de référence pendant les pauses, ou s'il peut être prouvé que vous avez utilisé des moyens auxiliaires pour traiter les parties de l'examen, vous serez exclu de l'examen.
- 10.15 Après les pauses, vous devez vous présenter à temps pour le début de la partie suivante de l'examen ; l'heure est fixée par le centre de test. Après les pauses ou les changements de salle, des contrôles d'identité peuvent être effectués une nouvelle fois avant l'attribution des places dans la salle d'examen.
- 10.16 Si vous ne vous présentez pas à l'examen ou à une partie de l'examen, l'examen est considéré comme raté ou interrompu.
- 10.17 Vous ne pouvez quitter votre place d'examen que lorsque tous les documents ont été rassemblés et que vous avez reçu l'autorisation de quitter votre place d'examen de la part des responsables de l'examen.
- 10.18 Vous n'êtes pas autorisé à enregistrer des informations sur le contenu de l'examen KODREAMS et à les emporter après l'examen.
- 10.19 Vous n'avez pas le droit de parler du contenu de l'examen avec d'autres participants, de le transmettre à des tiers ou de le rendre accessible au public. Il est interdit de publier le contenu des épreuves et des documents d'examen sur des réseaux sociaux, des forums Internet ou des médias similaires.

11. inscription

- 11.1 Les inscriptions du participant sont contraignantes. Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne auprès de KOWELT UG via le site Internet. En cas d'inscription par un tiers, celui-ci doit présenter une procuration originale lors de l'inscription. Les inscriptions de personnes de moins de 18 ans ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord du responsable légal. Le contrat est conclu par une confirmation de commande écrite de KOWELT UG et le paiement par le participant ou un représentant. La confirmation de commande est envoyée par e-mail. Toute modification ultérieure de l'inscription ne peut se faire que par accord entre les parties.
- 11.2 Une rémunération est perçue pour la participation. La rémunération est payable et exigible au moment de l'inscription.

12. information sur le droit de rétractation

12.1 Droit de rétractation

Le participant a le droit de se rétracter du présent contrat dans un délai de 14 jours sans donner de raison. Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le participant doit informer la société KOWELT UG (Haftungsbeschränkt), Lange Straße 38, 38448 Wolfsburg, Telefax 015774994924, contact.germany@kowelt.de de sa décision de se rétracter du présent contrat au moyen d'une déclaration sans équivoque (par ex. une lettre envoyée par la poste, un fax ou un e-mail). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que la communication relative à l'exercice du droit de rétractation soit envoyée avant l'expiration du délai de rétractation.

12.2 Conséquences de la rétractation

En cas de rétractation effective, tous les paiements reçus par KOWELT UG de la part du participant seront remboursés sans délai et au plus tard dans les 14 jours à compter de la réception de la communication de la rétractation. Le remboursement est effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf convention contraire expresse ; en aucun cas, ce remboursement ne donne lieu au paiement de frais.

Si le participant a demandé que les services commencent pendant le délai de rétractation, KOWELT UG a droit à un montant raisonnable correspondant à la part des services déjà fournis au moment où le participant informe KOWELT UG de l'exercice de son droit de rétractation concernant le présent contrat, par rapport à l'ensemble des services prévus dans le contrat.

13. exécution du service

- 13.1 KOWELT UG exécute la prestation selon les règles reconnues de la science.
- 13.2 Le participant accepte que la prestation soit exécutée par des installations mandatées ou entretenues par KOWELT UG.
- 13.3 Le participant est responsable de la réception en temps utile par KOWELT UG de tous les documents et informations nécessaires à l'exécution de la prestation. Le portail des participants est exclusivement utilisé à cet effet.

14. paiement

- 14.1 Le paiement de la redevance s'effectue exclusivement par virement sur le compte bancaire indiqué dans la lettre d'admission ou sur le compte bancaire de KOWELT UG.
- 14.2 Toutes les réservations sont traitées immédiatement. Toutes les demandes concernant les réservations, les paiements, les transactions seront traitées dans les six jours ouvrables.

15. annulation

KOWELT UG se réserve le droit d'annuler des manifestations en cas d'indisponibilité de responsables d'examens, de professeurs ou si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, KOWELT UG s'efforce de communiquer les annulations ou les modifications nécessaires du programme ou un changement de centre de test le plus tôt possible. Si un test est annulé, le participant sera remboursé dans les plus brefs délais de l'indemnité versée.

- 16. garantie et responsabilité
- 16.1 KOWELT UG n'est pas responsable de l'absence de prestation en cas de force majeure ou pour d'autres raisons qui ne lui sont pas imputables.
- 16.2 KOWELT n'est pas responsable des pertes ou des dommages subis par le participant du fait de sa participation au projet KODREAMS. Cela signifie que le participant est lui-même responsable de tous les risques et conséquences résultant de sa participation au projet.
- 16.3 La garantie de KOWELT UG est tout d'abord limitée à l'exécution ultérieure dans un délai raisonnable. Si l'exécution ultérieure échoue, c'est-à-dire si elle est impossible ou inacceptable pour le participant, ou si elle est refusée sans raison par KOWELT UG ou retardée de manière déraisonnable, le participant est en droit d'exiger, à son choix, une réduction de la redevance ou l'annulation du contrat.
- 16.4 Sauf en cas de préméditation, de négligence grave, de dommages corporels ou de responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits ainsi que de violation d'obligations contractuelles essentielles, tous les droits du participant à une indemnisation pour des dommages directs ou indirects sont exclus, quel qu'en soit le motif juridique. Ceci s'applique également à la responsabilité personnelle des collaborateurs de KOWELT UG ainsi que des auxiliaires d'exécution qu'elle a engagés.
- 17 Durée du contrat et résiliation
- 17.1 La relation contractuelle débute à la confirmation de l'inscription par KOWELT UG.
- 17.2 La relation contractuelle prend fin avec la prestation respective à fournir par KOWELT UG, sans qu'une résiliation ne soit nécessaire. Si, pour des raisons qui lui sont propres (par ex. maladie, obligations professionnelles ou personnelles), le participant ne peut pas profiter de tout ou partie d'une prestation, il n'a pas droit au remboursement de la redevance du participant ou de la prestation à une autre date.
- 17.3 Le droit de résiliation pour motif grave n'est pas affecté par cette disposition.
- 18 Confidentialité, droits d'auteur
- 18.1 Tous les documents de travail remis au participant ou tous les exercices de test ou informations mis à sa disposition sont protégés par des droits d'auteur. Sans l'autorisation écrite de KOWELT UG, aucun participant n'est autorisé à reproduire, sous quelque forme que ce soit, y compris à des fins d'enseignement, ces documents, devoirs de test ou informations, notamment en les traitant à l'aide de systèmes électroniques, en les reproduisant, en les diffusant, en les utilisant pour une communication publique, en les transmettant à des tiers ou en les rendant accessibles au public. Il est interdit de faire connaître, de publier et de rendre accessible à des tiers tout exercice de test et tout document de test, ainsi que de les placer sur des réseaux sociaux, des forums Internet, des sites Web et autres supports similaires.
- 18.2 KOWELT UG et/ou les organismes mandatés traitent et utilisent les données personnelles du participant exclusivement à leurs propres fins, y compris statistiques. KOWELT UG utilise à cet effet des installations de traitement automatique des données. Pour satisfaire aux exigences de sécurité des données du règlement général sur la protection des données (RGPD), KOWELT UG a pris des mesures techniques et organisationnelles qui garantissent la sécurité des fichiers de données et des

processus de traitement des données. Les collaborateurs chargés du traitement sont tenus et obligés de respecter strictement toutes les dispositions relatives à la protection des données.

19 Droit de regard

19.1 Dans le domaine des examens et des tests, le participant peut, sur demande, consulter ses travaux d'examen dans un délai d'un an après la fin du contrat. La demande doit être adressée à KOWELT UG au plus tard quatre semaines après la mise en ligne des résultats sur le portail des participants au TestDaF ou après l'annonce des résultats.

19.2 La consultation est possible uniquement au siège de KOWELT UG. La consultation s'effectue sous la surveillance de KOWELT UG. En règle générale, une période de 30 minutes est prévue pour la consultation. Aucune information ne peut être enregistrée ou emportée. Aucun appareil électronique n'est autorisé lors de la consultation.

Mise à jour : 19 février 2023

Ces conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par KOWELT UG. Il est de la responsabilité des participants de se tenir informés des éventuelles modifications en consultant régulièrement le site officiel de KOWELT UG.